

# **Saisine de l'autorité environnementale PACA**

## **pour un examen au cas par cas**

### **- Demande d'autorisation de défrichement pour le projet agroécologique du château de la Mole -**

#### **Annexe n°5 : plan des abords du projet**

Le présent projet porte sur la plantation progressive et douce de 11 petites parcelles de vigne, qui seront conduites en agroécologie dans un grand respect du vivant et de la biodiversité. En marge de la mise en place de ces parcelles et de leur gestion, aucun aménagement agricole associé particulier ne doit être mis en place.

En revanche, parallèlement à ce défrichement progressif qui va être réalisé sur plus de 10 années, quelques aménagements légers vont être mis en place de manière à améliorer la résilience écologique du milieu, notamment à favoriser le développement des tortues d'Hermann, mais aussi celui d'une large diversité de faune et de flore.

Accompagnés par le CEN-PACA et l'association Terre & Humanisme, la mise en place de ces aménagements légers va consister d'une part à ouvrir certains milieux pour les rendre plus favorables à la Tortue d'Hermann (cf. annexe 9, où 5,2 ha seront ouverts à cet effet), et d'autre part à créer des petites mares temporaires et permanentes en différents points stratégiques (mares inférieures à 20 m<sup>2</sup> et inférieures à 2 m de profondeur). Ces petites mares permettront notamment :

- d'améliorer l'habitat de la Tortue d'Hermann ;
- de favoriser une large biodiversité (odonates, batraciens, reptiles, oiseaux....) ;
- d'améliorer la résilience hydrique des zones situées autour et en aval de ces mares ;
- d'engendrer des modifications microclimatiques locales, dans l'idée d'augmenter la diversité des milieux, elle même favorable à une augmentation de la biodiversité.

Il est à préciser que l'ensemble de ces mares sera réalisé de manière très douce, à la seule force humaine. L'usage de toute machine thermique ou électrique sera exclu pour leur création, et seuls des matériaux naturels en place seront employés pour leur mise en place (poches locales d'argiles et usage de techniques traditionnelles d'imperméabilisation).

Les propositions d'amélioration de l'habitat de la Tortue d'Hermann par le CEN-PACA sont présentées sur l'annexe 9 (5,2 ha au total dans une première phase). Ci-après, sont seulement présentés les plan des abords des différentes parcelles avec les points d'emplacement prévisionnels des différents points d'eau.

**Planche 1. : plan des abords des 11 parcelles culturelles à défricher et placement des mares temporaires et permanentes, déjà réalisées et qui vont être creusées pour améliorer la résilience écologique du secteur.**

